



Manon Ladouceur,

La page

Poux... poux... poux..

La rentrée est passée et comme les poux n'ont malheureusement pas pris de vacances, les voilà de retour!

Saviez-vous que... les poux de tête

- se retrouvent surtout chez les enfants qui fréquentent un milieu de garde ou le milieu scolaire, particulièrement au retour des vacances;
- s'attaquent à tout le monde, les riches comme les pauvres;
- aiment autant les cheveux propres que les cheveux sales;
- ne causent pas toujours de démangeaisons;
- ne transmettent pas de maladies;
- ne vivent pas sur les animaux domestiques.



Geneviève Lemay,

Le milieu de garde est un lieu propice pour en attraper, mais il faut aussi considérer que les enfants peuvent être contaminés à l'extérieur (ex.: les dodos chez des amis, les fins de semaine chez papa ou maman): les cours de toutes sortes peuvent être aussi des lieux propices à la transmission de ces petites bêtes.

Vérifiez la tête de votre enfant régulièrement. Si vous trouvez de petits intrus, il faut aviser votre service de garde sans tarder.

Il existe plusieurs produits pour se débarrasser des intrus. Le traitement est efficace mais il est important de respecter les directives à la lettre. Une intervention rapide et rigoureuse permet de combattre l'infestation.

Rappel aux parents

L'hiver approche à grands pas et les microbes aussi... Dans les services de garde, petits mousses et microbes cohabitent: nez qui coulent et petites mains collantes. Lorsqu'un enfant est malade au cours de la journée, dans le service de garde, comme

à la maison, il importe d'agir. L'enfant est dépendant des habitudes d'hygiène des gens qui lui donnent des soins. Le service de garde est un milieu propice à la contamination, puisque tous les éléments de la chaîne de transmission des infections s'y retrouvent. Notre souci de prévention est omniprésent, ainsi plusieurs outils sont mis à la disposition de la responsable de service de garde (RSG), tels que les dossiers pédagogiques. En voici un extrait.

L'enfant malade et l'administration de médicaments

Avant tout l'hygiène...

Instaurer de saines habitudes d'hygiène à l'enfant le plus tôt possible contribue à réduire efficacement les risques d'infections. Les mains sont les principales responsables de la transmission des infections; il faut donc se laver les mains très fréquemment, donner le bain régulièrement à l'enfant et lui mettre des vêtements propres.

Communication

Une bonne communication et collaboration entre le parent et la RSG est essentielle au bien-être de l'enfant et elle contribue à diminuer le risque de transmission des maladies. Soyez à l'écoute de votre enfant! Observez son état général. Des signes à surveiller: comportement inhabituel, écoulement nasal, toux, vomissements, diarrhée, déshydratation, modification de la couleur de la peau, éruption cutanée et fièvre.

Dois-je garder mon enfant à la maison?

Un enfant contagieux ou qui n'est pas en état de fonctionner normalement ne peut pas aller au service de garde. Un enfant malade nécessite des soins attentifs, constants et affectueux. La RSG ne peut pas assurer ces soins et s'occuper en même temps des autres enfants. Il est important de prévoir une solution alternative pour ces situations. Une dose de Tylenol ou de Tempra peut camoufler la fièvre une heure ou deux, mais pas plus... Elle ne guérit pas et n'enlève pas le rhume!

La fièvre...

La température varie dans la journée, selon l'enfant et les activités en cours. Il fait de la fièvre lorsque la température du corps dépasse: 38,5° rectale et 38°C buccale, ou axillaire. Au moment d'inscrire votre enfant au service de garde, vous avez signé le protocole réglementé pour l'administration d'acétaminophène, du Ministère. Il est obligatoire et doit être signé par le parent, pour que la RSG puisse donner de l'acétaminophène à votre enfant.

Les règles de base ainsi que la marche à suivre concernant ce médicament y sont clairement indiquées. N'oubliez pas qu'il ne faut jamais donner d'aspirine à un enfant.

Responsabilité des parents en cas de contagion...

Le contrôle des infections en service de garde, est aussi la responsabilité de chaque parent et non uniquement de la RSG. Le parent devrait aviser le service de garde dès qu'il est informé que son enfant souffre d'une maladie contagieuse, afin de mettre en application sans délai les mesures de protection pour les autres enfants.

Exclusion...

Pour connaître les cas où l'exclusion s'impose, demandez à consulter le tableau sur les infections en milieu de garde de votre RSG ou contactez le service Info-santé de votre CLSC.

Consultez...

Si on suspecte une maladie contagieuse, il faut consulter un médecin, informer le médecin que l'enfant fréquente un service de garde et écouter les conseils du médecin.

L'administration de médicaments...

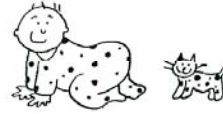


Pour toute administration de médicaments à l'enfant, le parent doit signer les protocoles du Ministère. Pour un antibiotique, fournir la prescription de l'enfant...

à la RSG. Le médicament doit être dans son contenu original.

Aucun médicament en vente libre, non-prescrit, ne peut être administré à un enfant en service de garde.

Source: Centre de la petite enfance La trottinette carottée, dossier pédagogique «L'enfant malade», novembre 2000.



Il y a une chose que les enfants usent plus vite que les chaussures. Ce sont les parents.

Mot d'enfant

Gabriel, 5 ans

«J'ai pêché des prunes dans le pommier du voisin.»



Conférence

Relation parents-enfants

Conférence présentée le 4 novembre 2003 par l'Académie Impact, à la Polyvalente Jeanne-Mance, rue Bordeaux, à 19h00. Prix d'entrée: 18\$ (réservation) ou 20\$ (le jour même). Information et réservation: 1 888 848-3747

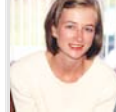
Une petite dent qui tombe...

Si votre enfant fait une chute et perd une dent, gardez-la dans un verre de lait et rendez-vous immédiatement chez un dentiste ou à l'urgence d'un hôpital. Si la dent est replacée en moins de 30 minutes, elle aura de bonnes chances de s'implanter.

Source: >

Hélène Buithieu, péodontiste à l'Hôpital Sainte-Justine

4 ans, déjà...



Je suis devenue membre du conseil d'administration de La trottinette carottée en 1999, après une certaine réflexion et avec un coup de pouce du hasard.

Comme lorsqu'on accouche d'un bébé, les premières rencontres ont amené beaucoup de questions et très peu de réponses. Avant d'être à l'aise dans ce nouveau rôle, il a fallu du temps, de la pratique et les conseils éclairés de ceux qui sont passés par là avant moi. Par la suite, j'ai pris de l'assurance, mais chaque fois que cela aurait pu être routinier, un nouveau défi se présentait.

Des dédals parfois surprenants de la loi sur la petite enfance aux sourires innombrables des enfants, comme des RSG, ces quatre années ont passé si rapidement que le poupon rose que j'amenais encore endormi chez sa RSG adorée est devenue une grande fille avec sac à dos et boîte à lunch. Il a fallu dire adieu à mon cher directeur et à son équipe extraordinaire, pour céder ma place à d'autres parents qui auront à cœur le bien-être de plus de 250 enfants merveilleux et uniques. Comme avec un enfant, ce qu'on retire à donner son temps à La trottinette dépasse de beaucoup les petits sacrifices qu'il faut parfois faire. Un grand merci à tous ceux qui m'ont accompagnée pendant ces années.

Érika Duchesne, présidente sortante